

Zeitschrift: Macolin : revue mensuelle de l'École fédérale de sport de Macolin et Jeunesse + Sport
Herausgeber: École fédérale de sport de Macolin
Band: 48 (1991)
Heft: 1

Artikel: Sport fribourgeois : second souffle...
Autor: Brünisholz, Bernard
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-997741>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Sport fribourgeois: second souffle...

Bernard Brünisholz, chef du Service cantonal des sports

Au lendemain du vote négatif du peuple fribourgeois à la construction des trois centres cantonaux de sport projetés, un vent de défaitisme s'est mis à souffler. Les plus optimistes ont montré des signes de lassitude. Nombreux sont ceux qui étaient convaincus que le jet de l'éponge interviendrait juste avant le K.-O.!

C'était sans compter avec les ressources morales des vrais sportifs, de ceux qui savent que l'on doit puiser dans la défaite les enseignements qui permettront de fêter une, voire des victoires.

Structures administratives

Rappelons sans tarder les structures sportives du canton de Fribourg.

Depuis 1982, un Service cantonal des sports a été créé. Il est rattaché à la Direction de l'instruction publique et des affaires culturelles (DIPC). Il comprend les secteurs suivants:

- l'Inspectorat cantonal de l'éducation physique
- l'Office Jeunesse+Sport
- les Constructions sportives
- le Sport-Toto

Une commission cantonale des sports, présidée par le conseiller d'Etat, directeur de l'IPC, assume les tâches importantes dans les domaines de la politique sportive, du développement de J+S, de l'éducation physique à l'école, de la formation des enseignants, de la répartition des bénéfices du Sport-Toto, du Sport pour Tous.

Dès 1984, une relation privilégiée a été voulue avec la nouvelle Association fribourgeoise des sports (AFS). Cette association, qui est en quelque sorte une «ASS» au niveau cantonal, est l'organe faitier de toutes les associations, fédérations, sociétés et clubs sportifs qui exercent une activité sportive reconnue au niveau national dans le canton.

C'est elle, notamment, qui a établi les propositions d'attribution des subsides du Sport-Toto à ses membres.

Deux précédents articles (voir la revue MACOLIN de novembre et décembre 1990) ont permis de présenter ce qui a concrètement été réalisé dans les secteurs de Jeunesse+Sport et du Sport pour Tous. Nous nous limiterons, dès lors, à présenter le volet des constructions sportives.

Les salles de sport

Dès 1980, le canton a décidé de rattraper le retard pris dans le domaine des salles de sport. Une planification devant faciliter la réalisation de quelque 60 nouvelles salles fut mise en place. On estimait à 20 ans la période nécessaire à ces constructions. Que peut-on constater à mi-chemin? Le résultat est inattendu, puisque 40 ont été construites durant ces dix dernières années. De nouveaux besoins sont aussi apparus durant cette même période, raison pour laquelle la 3e édition de cette planification laisse apparaître un manque de quelque 27 salles. Ce résultat s'explique par deux facteurs. D'une part, les collectivités publiques ont compris l'importance que revêtait la présence d'une salle de sport, souvent polyvalente, pour le développement de nombreuses activités locales. D'autre part, la contribution financière plus importante de l'Etat sous forme de subventions a été très appréciée et a largement contribué à réduire les charges dues à l'investissement de départ.

On peut affirmer que la réalisation des salles de sport revêt un caractère social important. On a vu renaître, dans plusieurs localités, des traditions théâtrales, culturelles qui avaient disparu.

Objectif 2005: les patinoires couvertes

Une récente étude statistique a permis de recenser, dans une publication, toutes les installations sportives du canton. Cet inventaire très détaillé permet de visualiser, à l'aide de cartes, l'effort fourni au cours de cette dernière décen-

nie, non seulement en matière de salles de sports, mais aussi dans la construction d'installations spécifiques pour le football, le tennis, la natation. Il a aussi mis en évidence le manque flagrant de patinoires. En effet, pour une population de quelque 210 000 habitants, le canton ne dispose que de l'unique patinoire de St-Léonard.

D'ici 2005, cette lacune sera comblée puisque le Grand Conseil vient de permettre au canton d'intervenir financièrement, par le biais du subventionnement, lors de la réalisation de patinoires couvertes. Le décret de portée générale adopté prévoit quatre dispositions liées à l'octroi de ces subventions. Il nous paraît intéressant de les résumer ici:

- La région desservie par la patinoire couverte doit avoir une population d'au moins 30 000 habitants;
- La patinoire couverte doit répondre aux besoins scolaires de la région desservie;
- Le maître d'ouvrage doit garantir qu'il est en mesure de supporter la part des frais de construction qui lui incombe, ainsi que les charges d'exploitation;
- Le programme de construction et le plan d'utilisation des installations doivent répondre aux exigences fixées par le Conseil d'Etat.

Nul doute que ces conditions contribueront à la réalisation de pistes de glace dans toutes les régions du canton.

Centre cantonal de sport

Est-il opportun, juste après un échec, de reparler d'un ou de plusieurs centres cantonaux de sport? Nous disons «oui, mais...». D'abord, le «non» du peuple fribourgeois doit être nuancé. Les projets présentés étaient peut-être trop ambitieux, mais ce qui est certain, c'est que le besoin, lui, n'a pas disparu, il n'a pas diminué non plus. La volonté de recommencer les études est bien présente. Elles devront précisément tenir compte de la volonté populaire et présenter des propositions qui trouveront un écho favorable auprès des sportifs concernés, d'abord, et de toute la population ensuite.

Il doit s'agir, là, d'un objectif à moyen terme auquel le canton va accorder dès maintenant une attention particulière. ■